



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1396

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement
THYMO 2010 - Convention-cadre 2010-2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Led Desert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Toulerson, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1396**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement THYMO 2010 - Convention-cadre 2010-2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lyonbiopôle

Avec près de 100 000 emplois dans les sciences de la vie, la région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance. Initié par la Communauté urbaine de Lyon, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle est un atout majeur de la politique de soutien au développement de la filière sciences de la vie qu'elle met en œuvre depuis 10 ans.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et les cancers viro-induits de façon globale, du diagnostic et de la prévention au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche "intégrée" vise à élaborer un "bouclier sanitaire" allant de l'identification du virus, à la protection des populations pour lutter contre les pandémies et proposer des approches diagnostiques préventives et thérapeutiques innovantes.

Les membres fondateurs de Lyonbiopôle sont BioMérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), avec la présence de PME et start-up innovantes comme Alizé Pharma et PX'Therapeutics.

Lyonbiopôle a été conçu comme une "usine" à projets multi partenariaux de recherche et développement (R&D), outil d'interface et de rapprochements entre industriels et académiques. Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle a permis de labelliser 61 projets de R&D multi partenariaux représentant un investissement global de 406 M€. Vingt de ces projets ont été financés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets Fonds unique interministériel (FUI).

Le projet THYMO 2010 a été labellisé par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle le 19 septembre 2007. L'enjeu de THYMO 2010 est d'améliorer les connaissances techniques et scientifiques liées au produit Thymoglobuline, leader mondial des Anti thymocyte globuline (ATG), qui a été développé à Lyon il y a plus de 20 ans. Cette actualisation des données liées au produit permettra de le moderniser, tant d'un point de vue industriel que réglementaire et également sur le plan de l'utilisation chez les patients sur les indications classiques et en permettant potentiellement d'élargir la gamme de ses indications.

L'objectif de THYMO 2010 est ainsi d'optimiser et de standardiser la Thymoglobuline sur le plan technologique en éliminant tous contacts directs avec des produits d'origine humaine (globules rouges) et en incorporant de nouvelles étapes de sécurités virales. Cela correspond à un challenge technique important puisque les améliorations apportées ne devront pas modifier les activités biologiques et donc cliniques de la Thymoglobuline.

Par délibération en date du 15 octobre 2007, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet THYMO 2010 pour un montant de 850 000 € attribués à la société Genzyme dans le cadre des projets de recherche et de développement (R&D) de Lyonbiopôle. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2007-2009 pour la réalisation du projet.

Le phasage initial du projet prévoyait une réalisation sur 36 mois, des études de développement pharmaceutique à la fin de la pharmacologie clinique. Compte tenu d'un décalage au démarrage (délai de signature des conventions et accord de consortium), le projet n'a pu entrer en phase opérationnelle qu'en mai 2008. A ce jour, les travaux ne sont donc pas terminés.

La convention-cadre 2007-2009 ayant expiré au 31 décembre 2009, une nouvelle convention-cadre est proposée pour prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2011. La société Genzyme Polyclonals demande ainsi, auprès des signataires, dont la Communauté urbaine de Lyon, la conclusion d'une nouvelle convention-cadre de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2011. Une modification de l'échéancier de versement du soutien financier est également proposée afin de tenir compte de l'avancement du projet mais est sans incidence sur le montant total initialement approuvé par le Conseil.

L'article 2 (délais d'exécution du programme) de la convention-cadre prendra en compte cette modification. De même, l'article 4 (régime des subventions) autorisera le versement de 180 000 € en 2010 et de 170 000 € en 2011.

Aussi est-il proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'approuver la nouvelle convention-cadre 2010-2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre 2010-2011 à passer entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, la Communauté Urbaine et Genzyme Polyclonals.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1294 le 11 septembre 2006, pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

4° - Le versement du solde de la subvention est porté sur les exercices 2010 et 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1294 selon l'échéancier suivant :

- 180 000 € en 2010,
- 170 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.